

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE170890006**

**Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc.,
pour les travaux de modifications à la conduite
d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières
dans le cadre de la phase2 du Quartier des gares /
Dépense totale de 3 798 419, 71\$, taxes incluses
(cOntrat : 3 481 884,73\$ / Appel d'offres public
VMP-17-033 (2 soumissionnaires) / Approuver un
projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la
Ville de Montréal à cet effet.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE170890006

Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc., pour les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares / Dépense totale de 3 798 419, 71\$, taxes incluses (cOntrat : 3 481 884,73\$ / Appel d'offres public VMP-17-033 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la Ville de Montréal à cet effet.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % et entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes en ce qui a trait aux surcoûts dans ce contrat. La période d'appel d'offres, à la veille des vacances de la construction, n'était probablement pas propice à l'obtention de meilleurs prix.

De plus, l'échéancier de réalisation des travaux de ce contrat était extrêmement serré et représente un défi de taille. Selon certains membres, on pourrait même parler d'un dossier à risque. Devant un tel constat, un des membres de la Commission a choisi d'inscrire dissidence

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % et entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE170890006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

M. Gagnon a inscrit sa dissidence.